



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER SAISON 2023-2024

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL
JEUDI 5 DECEMBRE 2024

DOMAINE DES CLÉVOS – ÉTOILE SUR RHÔNE

PROCÈS-VERBAL

PERSONALITÉS PRÉSENTES À LA TRIBUNE

- M. Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football ;
- M. Roland ARNAUD, Secrétaire Général du District Drôme-Ardèche de Football ;
- M. Thibault FOURNEL, Responsable du Développement et de la Communication du District Drôme-Ardèche de Football ;
- Mme Véronique PUGEAT, 6^{ème} vice-présidente du Département de la Drôme, chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports ;
- M. Christian FEROUSSIER, 2^{ème} vice-président du Département de l'Ardèche, en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, conseiller spécial auprès du Président ;
- M. Didier ANSELME, Membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et Président du District de la Savoie de Football ;
- M. Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et membre du COMEX de la Fédération Française de Football ;
- M. David DER BAGHDASSARIAN, Société EUREX, Expert-Comptable.

AUTRES PERSONALITÉS PRÉSENTES

- M. Dominique D'AGOSTINO, Président du CDOS 26 ;
- M. Dominique DRESCOT, Membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football.

18H50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT D'ACCUEIL :

- M. Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football ;

ANNONCE DU QUORUM :

- 123 clubs présents sur 176 clubs convoqués.
- Le taux de participation des clubs s'élève à 70 %, représentant 81 % des voix des clubs.
- Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.





LISTE DES CLUBS ABSENTS :

N° DE CLUB	NOM DU CLUB	N° DE CLUB	NOM DU CLUB
528354	A.S. ALBOUSSIÈRE	523342	ET.S. MALISSARDOISE
580707	F. C. MAHORAIS DROME ARDECHE	524479	FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR
560358	BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES	552265	EN AVANT MONTVENDRE
522553	U.S. BAIX	530484	F.C. NOZIERES
523208	IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH.SAMSON	532631	F.C. ORGNAC L'AVEN
546233	SAINT RESTITUT F.C.	580660	A. S. ROMANAISE
549647	F.C. DU PAYS DE BOURDEAUX	544713	S.C. ROMANS
581032	BOURG LES VALENCE FUTSAL	548090	F.J. VENCE BERRE
536241	F.C. BREN	564293	CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECTION FOOTBALL
553842	F. C. CLERIEUX-ST/BARDOUX-GRANGES/LES/BEAUMONT	533092	VIVAR'S C. SOYONS
529284	UNION SPORTIVE 2 VALLONS	517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL
536923	F.C. LA COUCOURDE	551620	ETOILE SPORTIVE LE LARIS MONTCHENU
535239	A.S. COUCOURON	504316	AM.S. DONATIENNE
504304	S.C. CRUAS	552388	F. C. D'AUBENAS
564491	ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL D'ANNONAY	581219	F. C. ROYANS VERCORS
504332	C.O. DONZEROIS	518765	JOYEUSE S. ST PAUL
520730	F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES	554453	F. C. LOISIR RAMBERTOIS
553425	O. S. VALLEE DE L'OUVEZE	531589	A.OM.C. ST REMEZE
531218	A.S. GILHOC S/ORMEZE	529403	EV.S. ST SAUVEUR DE CRUZIERES
851792	F. L. GUILHERAND GRANGES	581570	VETERANS UPIE FOOTBALL CLUB
550627	A.S. DE LA BASTIDE	602054	ASPTT GRAND VALENCE
504562	C.S. LAPEYROUSIEN	564741	VALENCE FUTSAL 26
554458	F. C. RAMBERTOIS	810152	VALENCE MEDICAL
561202	ATHLETIC FOOT CEVEN	581941	AC. DE FOOT YACOUB
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	581950	F.C. DES GORGES DE L'ARDECHE
533767	CERC.S. DE MALATAVERNE	530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE
564713	ASSOCIATION FUTSAL FÉMININ 26 VALENCE		

CLUBS EXCUSÉS	CLUBS INACTIFS, RADIÉS OU SANS LICENCIÉS	CLUBS ABSENTS
---------------	--	---------------

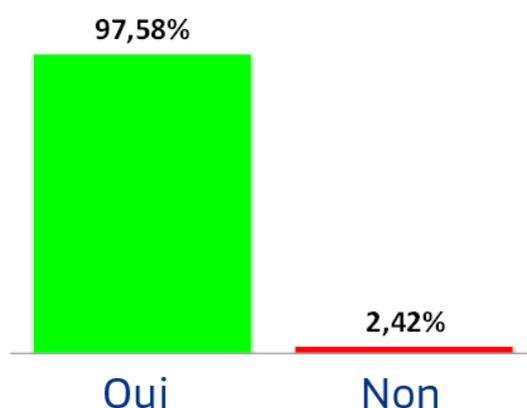


19H20 : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 13/06/24 :

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football

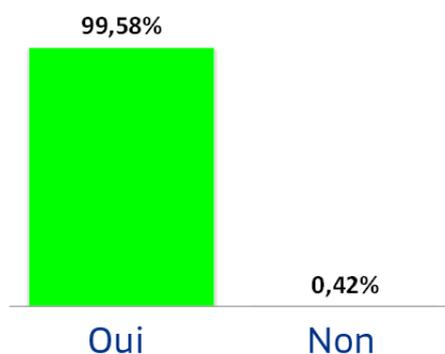
APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'AG DU 13 JUIN 2024 PRÉSENTÉ DANS LE CAHIER DE L'AG D'HIVER 2024



APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 23/24 :

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football

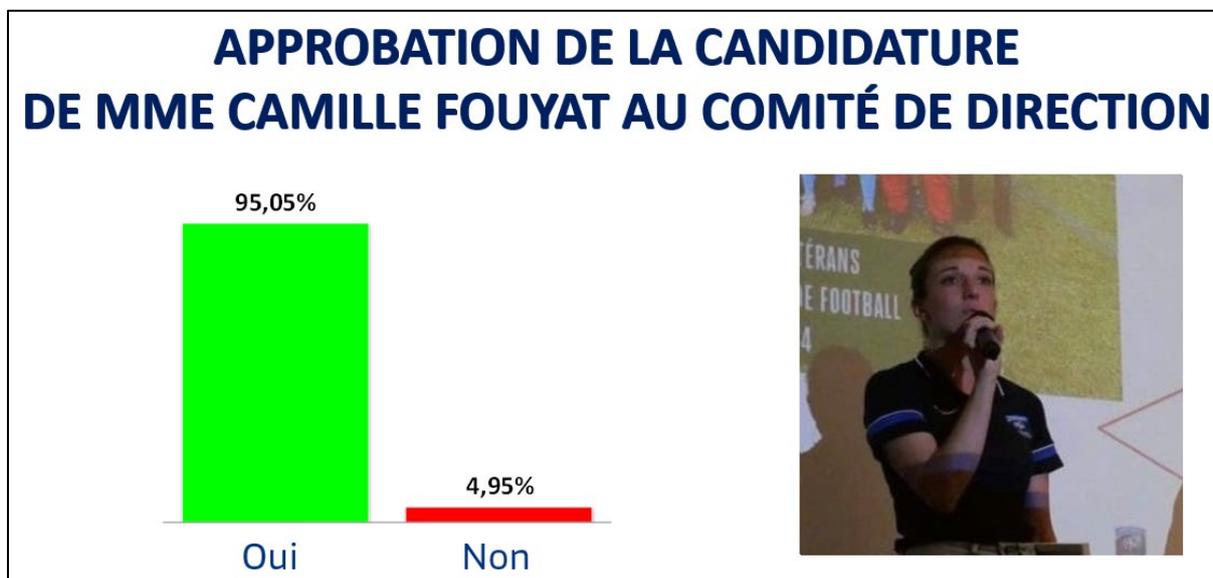
APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 23/24 PRÉSENTÉS DANS LE CAHIER DE L'AG 2023





APPROBATION D'UNE CANDIDATURE AU COMITE DE DIRECTION - MME CAMILLE FOUYAT :

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football



APPROBATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Présentation : M. Philippe AUBERT – Président de la commission des Jeunes du District Drôme-Ardèche de Football

Proposition d'évolution vers la catégorie U16 R2

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSÉ
<p>3.2. Détermination des montées et des descentes.</p> <p>3.2.1. Championnat U15 Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14. Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer Les joueurs(es) licenciés(es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p>Principe des descentes de Ligue :</p> <p>Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1. Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.</p> <p>D1 : 1 poule de 10 équipes. A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U16R2 et bénéficiera de la possibilité de monter en U15R2. Si le club ne répond pas favorablement à cette possibilité, alors il conserve une équipe en U15 D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club, et le 2é monte en U15R2. Les clubs de la poule afficheront leur choix avant la fin des matchs aller. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accéderait à sa place.</p>	<p>3.2. Détermination des montées et des descentes.</p> <p>3.2.1. Championnat U15 Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14. Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer Les joueurs(es) licenciés(es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p>Principe des descentes de Ligue :</p> <p>Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1. Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.</p> <p>D1 : 1 poule de 10 équipes. A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U16R2 et bénéficiera de la possibilité de monter en U15R2. Si le club ne répond pas favorablement à cette possibilité, alors il conserve une équipe en U15 D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club, et le 2é monte en U15R2. Les clubs de la poule afficheront leur choix avant la fin des matchs aller. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accéderait à sa place.</p>



2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

3.2. Détermination des montées et des descentes.

3.2.1. Championnat U15 Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14. Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer Les joueurs(es) licenciés(es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1. Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.

D1 : 1 poule de 10 équipes. A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U16R2 et bénéficiera de la possibilité de monter en U15R2. Si le club ne répond pas favorablement à cette possibilité, alors il conserve une équipe en U15 D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club, et le 2^e monte en U15R2. Les clubs de la poule afficheront leur choix avant la fin des matchs aller. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accéderait à sa place.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

Accès en U16R2 :

Parmi les clubs n'ayant pas déjà une équipe engagée en U16R2, accède alors en U16R2 l'équipe du club du District Drôme-Ardèche de Football engagée en championnat régional la mieux classée au terme de la saison. Critères classement des équipes du District Drôme-Ardèche par ordre de priorité :

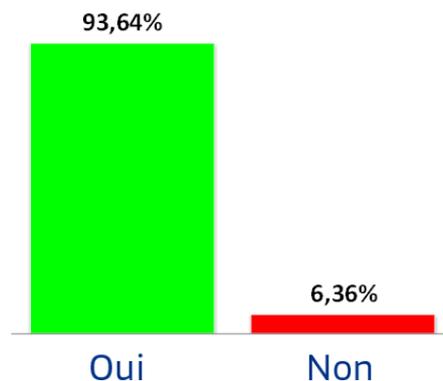
- 1- L'équipe la mieux classée en U15R1 selon les classements de la LAuRA Foot,
- 2- L'équipe la mieux classée en U15R2 selon les classements de la LAuRA Foot, Une équipe accédant de U15R2 vers U15R1 est considérée mieux classée qu'une équipe descendant de U15R1 vers U15R2.
- 3- Le premier du championnat U15D1 L'équipe accédant de U15D1 vers U15R2 est considérée mieux classée qu'une équipe descendant de U15R2 vers U15D1.

Si le premier du championnat U15D1 refuse cette possibilité d'accession en U16R2, alors elle proposée au deuxième, voire au troisième sans pouvoir aller au-delà. Le club classé 2^e ou 3^e selon le cas conserve alors son équipe en U15D1, s'il ne bénéficie pas déjà d'un désistement du champion U15D1 ou du suppléant éventuel.

Nota : Lorsqu'un club est descendant de U16R2 vers U17D1, son équipe U15 peut accéder en U16R2 si elle est la mieux classée au titre des critères du présent règlement.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

APPROBATION DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE «PROPOSITION D'ÉVOLUTION VERS LA CATÉGORIE U16 R2»





RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

- Feuille de match informatisée
 - Présentation : M. Nicolas BRUNEL – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football
- Permanence sportive / arrêté municipal
 - Présentations : M. Laurent JULIEN – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football / M. Jean-Yves COQUELLE – Président de la commission d'Appel du Drôme-Ardèche de Football
- Demande de modifications de matchs
 - Présentation : M. Nicolas BRUNEL – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football
- Equipe en sommeil / mutations
 - Présentation : M. Nicolas BRUNEL – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football
- Messagerie officielle des clubs
 - Présentation : M. Roland ARNAUD – Secrétaire Général du District Drôme-Ardèche de Football

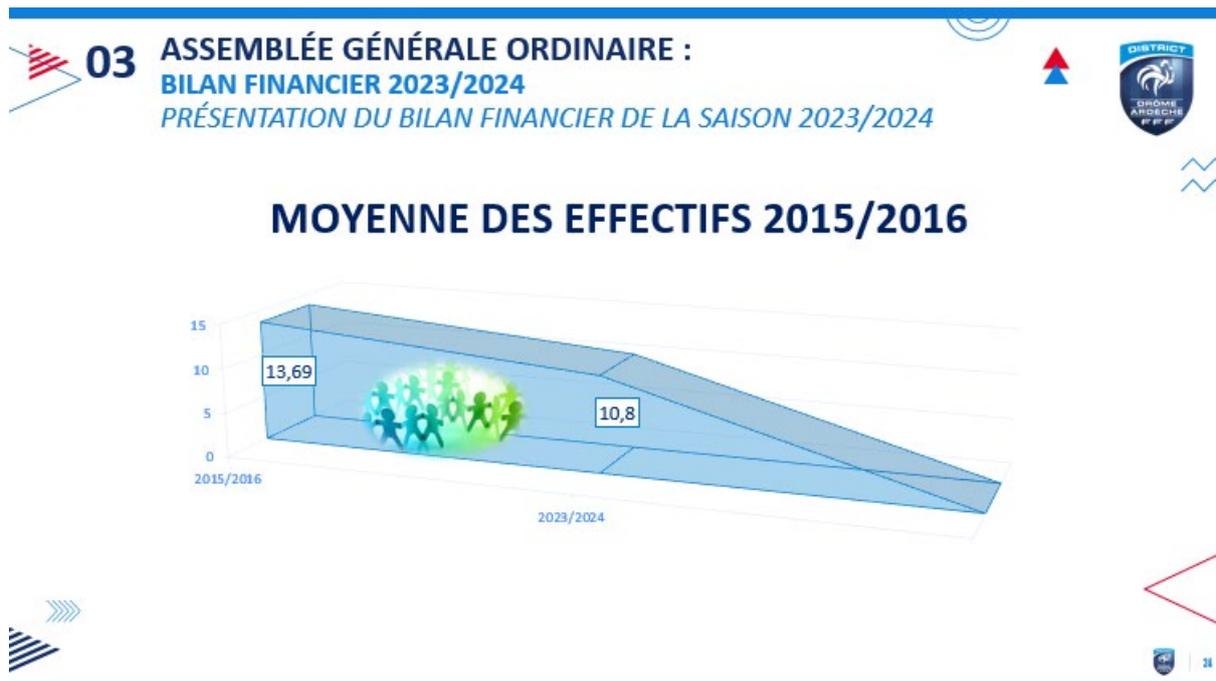
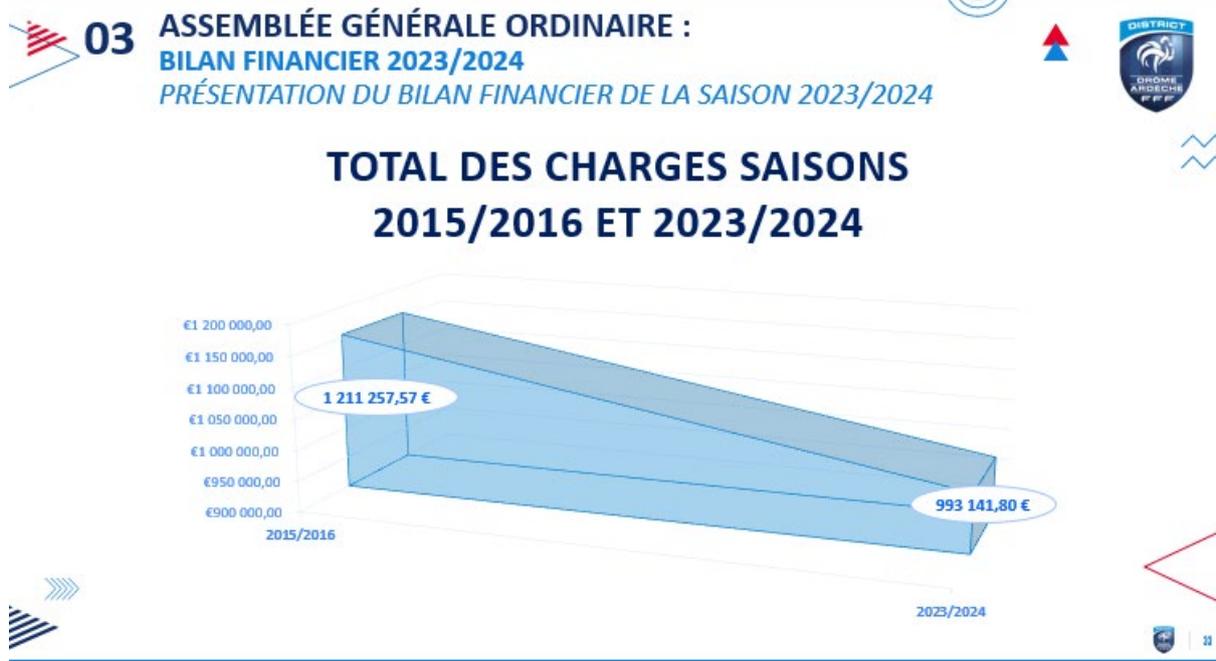
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE DU 14 DÉCEMBRE

- Présentation des modalités de vote
 - Présentation : M. Pascal PARENT – Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et membre du COMEX de la FFF.



BILAN FINANCIER DE LA SAISON 22/23

- Présentation : M. David DER BAGHDASSARIAN – Société EUREX, Expert-Comptable





03

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



MASSE SALARIALE BRUTE AU 30 JUIN 2024 EN COMPARATIF AVEC 2025/2016



2015/2016 Salaires Bruts
453 933,86 €

2023/2024 Salaires Bruts
352 995,56 €



03

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



ANIMATION DES PRATIQUES ET RECOMPENSES



2015/2016 TOTAL 35 050,57 €
DONT 15 951,45 € DE RÉCOMPENSES



2023/2024 TOTAL 70 138,45 €
DONT 36 852,31 € DE RÉCOMPENSES



LE DÉPARTEMENT





03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024

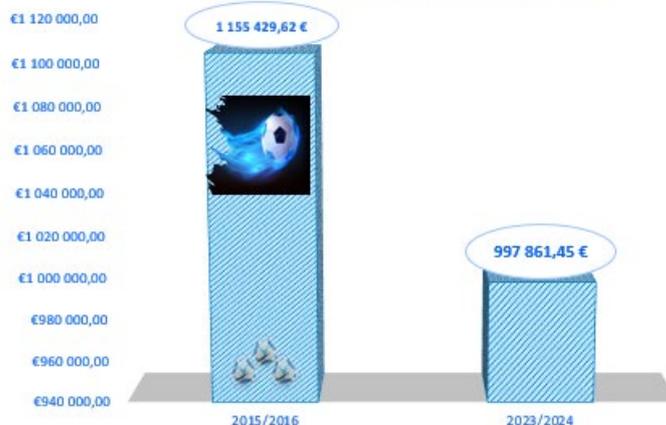
CHARGES SUR 5 SAISONS ET BUDGET 2024/2025

CHARGES	REALISE 2019/2020	REALISE 2020/2021	REALISE 2021/2022	REALISE 2022/2023	REALISE 2023/2024	BUDGET 2024/2025
Charges de Fonctionnement						
Achats administratifs	36 973,56 €	28 697,15 €	39 419,95 €	23 358,36 €	19 411,86 €	21 158,00 €
Frais Généraux	67 222,68 €	72 104,22 €	76 135,58 €	63 547,08 €	74 933,54 €	76 943,00 €
Développement, animation des pratiques et récompenses	43 092,10 €	10 875,01 €	39 573,93 €	64 659,82 €	70 138,45 €	62 249,00 €
Fonctionnement et organisation interne	19 173,49 €	11 094,28 €	15 516,94 €	40 059,31 €	33 355,24 €	51 765,00 €
Projet Performance Fédérale (Rassemblements RD et FMS)	22 893,34 €	22 830,66 €	36 072,30 €	31 420,35 €	39 237,65 €	36 160,00 €
Formation technique	18 023,30 €	4 765,00 €	20 716,64 €	14 420,29 €	9 957,81 €	14 145,00 €
Déplacements des Commissions - Comité de Direction et frais observations	35 565,38 €	13 347,95 €	41 229,24 €	61 478,27 €	57 992,64 €	58 970,00 €
Déplacements des salariés	14 264,99 €	11 326,83 €	22 529,54 €	21 619,93 €	16 276,83 €	19 775,00 €
Déplacements des intervenants Equipe Technique				9 413,71 €	11 919,93 €	12 000,00 €
Prévisions des intervenants (en contrats intermittents 2024/2025)			18 878,88 €	68 628,76 €	78 309,91 €	0,00 €
Masse salariale contrats intermittents 2024/2025						40 268,86 €
Totale Masse salariale Brute	347 813,79 €	259 745,91 €	356 162,98 €	303 611,46 €	352 995,56 €	409 978,00 €
Charges sociales contrats intermittents 2024/2025						9 354,30 €
Totale Charges sociales et indemnités diverses	139 111,93 €	44 694,43 €	162 041,27 €	134 007,07 €	129 415,56 €	141 245,00 €
Impôts et taxes	31 962,93 €	12 760,40 €	27 055,09 €	21 924,25 €	26 608,76 €	28 767,00 €
Amortissements	39 321,71 €	41 037,47 €	43 980,11 €	53 368,56 €	46 758,31 €	43 774,73 €
Créances douteuses - Reclassement dans amortissements dép.	208,00 €	1 818,33 €	94,10 €			
Dotations aux provisions	17 029,00 €	13 629,00 €				
Total des charges de fonctionnement	832 656,20 €	548 726,64 €	899 406,55 €	911 517,22 €	967 312,05 €	976 929,73 €
Charges exceptionnelles	150 617,04 €	67 218,00 €		61 814,74 €	24 263,00 €	20 000,00 €
Impôt sur Produits Financiers	1 917,00 €	1 308,34 €	1 200,66 €	1 345,68 €	1 566,75 €	1 650,00 €
TOTAL DES CHARGES	985 190,24 €	617 252,98 €	900 607,21 €	974 677,64 €	993 141,80 €	998 579,73 €

03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024

TOTAL DES PRODUITS





03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



PRODUITS SUR 5 SAISONS ET BUDGET 2024/2025

PRODUITS	REALISE 2019/2020	REALISE 2020/2021	REALISE 2021/2022	REALISE 2022/2023	REALISE 2023/2024	BUDGET 2024/2025
Produits de fonctionnement						
Clubs	292 591,99 €	65 116,32 €	338 873,73 €	357 361,59 €	414 383,83 €	398 423,60 €
Cotisations clubs - Guide pratique	22 755,80 €	22 652,70 €	22 012,60 €	22 124,00 €	21 620,40 €	21 470,00 €
Compétitions terrains	94 942,79 €	2 795,22 €	93 647,33 €	98 288,43 €	102 275,43 €	104 230,00 €
Pénalités	174 891,40 €	39 668,40 €	223 213,80 €	236 949,16 €	290 488,00 €	272 723,60 €
Recettes propres au District	85 957,09 €	55 593,87 €	86 743,23 €	96 097,72 €	75 166,49 €	100 320,13 €
Marketing - Réseaux sociaux	54 722,08 €	31 459,04 €	34 207,44 €	38 245,00 €	28 488,85 €	58 020,13 €
Cotisations membres et officiels	12 042,90 €	9 982,70 €	9 389,59 €	11 802,10 €	11 836,80 €	11 000,00 €
Autres recettes	19 192,11 €	14 152,13 €	43 246,69 €	46 050,62 €	34 840,84 €	31 300,00 €
Formations stages	47 040,50 €	18 180,00 €	47 210,00 €	46 195,00 €	47 865,00 €	48 980,00 €
Subventions	430 446,11 €	445 929,56 €	437 719,20 €	390 539,84 €	412 873,16 €	398 390,00 €
Subventions Ligue et FFF	259 819,41 €	193 384,13 €	215 831,20 €	224 121,64 €	228 309,44 €	227 790,00 €
Subventions Publiques	170 626,70 €	252 545,43 €	221 888,00 €	166 418,20 €	184 563,72 €	170 600,00 €
Total des produits de fonctionnement	856 035,69 €	584 819,75 €	910 546,16 €	890 194,15 €	950 288,48 €	946 113,73 €
Résultat de fonctionnement	23 379,49 €	36 093,11 €	11 339,61 €	-31 323,07 €	-17 023,57 €	-30 816,00 €
Total des produits financiers	18 075,13 €	13 441,75 €	12 360,32 €	14 486,00 €	17 871,13 €	16 500,00 €
Résultat financier	18 075,13 €	13 441,75 €	12 360,32 €	14 486,00 €	17 871,13 €	16 500,00 €
Résultat courant avant impôts	41 454,62 €	49 534,86 €	23 499,93 €	-6 837,07 €	847,96 €	
Total des produits exceptionnels	83 569,00 €	5 500,00 €	80 741,00 €	42 201,20 €	29 701,84 €	5 500,00 €
Reprise provision et amortis, transfert de charges	83 569,00 €		80 741,00 €	42 201,20 €	29 701,84 €	
Charges exceptionnelles	150 617,04 €	67 218,00 €			24 263,00 €	
Résultat exceptionnel provisions	-67 048,04 €	-61 718,00 €	80 741,00 €	-39 613,54 €	5 438,84 €	
TOTAL DES PRODUITS	957 679,82 €	603 761,50 €	1 003 647,48 €	946 881,35 €	997 861,45 €	968 113,73 €
EXCEDENT OU PERTE	-27 510,42 €	-13 491,48 €	103 040,27 €	-27 796,29 €	4 719,65 €	-30 466,00 €



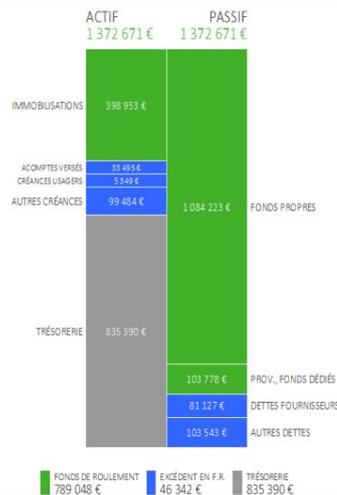
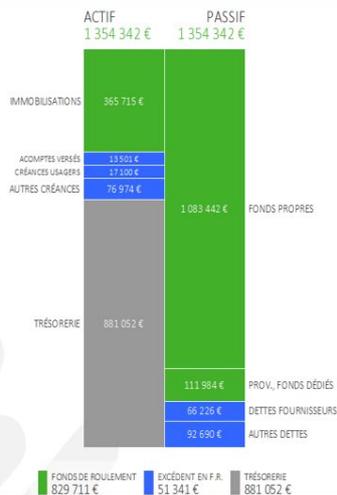
03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



BILAN AU 30/06/2024

BILAN AU 30/06/2023

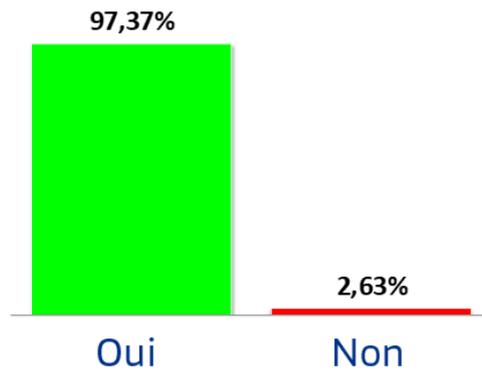




APPROBATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024 – COMPTES CLOS LE 30/06/2024 :

APPROBATION DU BILAN FINANCIER 2023/2024 :

- COMPTE DE RÉSULTAT
- BILAN
- AFFECTATION DU RÉSULTAT EN AUGMENTATION DE LA RÉSERVE DE FONCTIONNEMENT

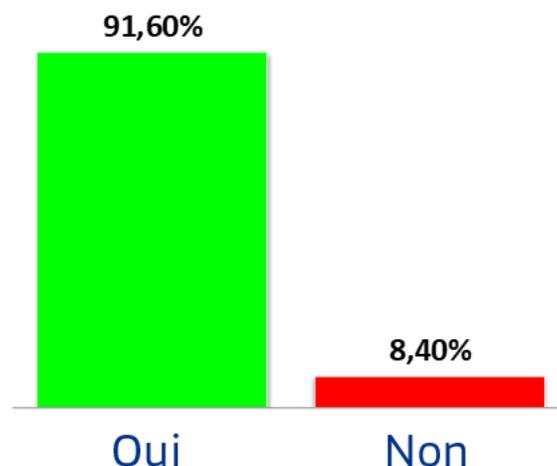


L'Assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice au 30 juin 2024 de 4 719,65 € en augmentation de la réserve de fonctionnement.

LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CLOS LE 30/06/2023

- Lecture : M. David DER BAGHDASSARIAN – Société EUREX, Expert-Comptable

APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CLOS AU 30/06/2024





APPROBATION DES TARIFS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2024/2025

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football

TARIFS 2024/2025

Ajout d'une ligne tarifaire :
Contribution à la structuration et
à l'accompagnement des clubs

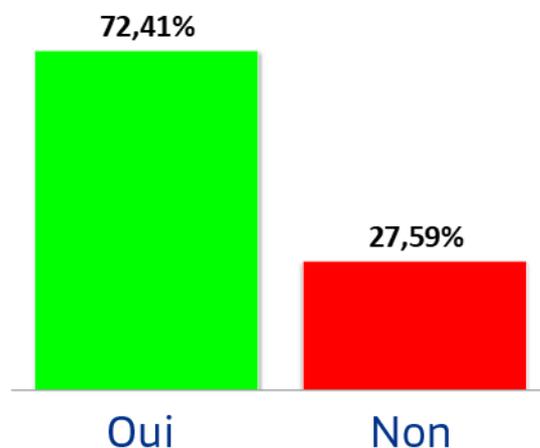


Contribution à la structuration et à l'accompagnement des clubs
Par nombre de licenciés de la saison précédente

0,50 € en décembre 24
0,50 € en juin 25



APPROBATION DES TARIFS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2024/2025





ALLOCUTIONS DE CLOTURE

- M. Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football ;
- M. Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et membre du COMEX de la Fédération Française de Football ;
- Mme Véronique PUGEAT, 6^{ème} vice-présidente du Département de la Drôme, chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports ;
- M. Christian FEROUSSIER, 2^{ème} vice-président du Département de l'Ardèche, en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, conseiller spécial auprès du Président ;

21H00 : CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

21H00 : OUVERTURE DE LA REMISE DE RÉCOMPENSES DE LA SAISON 23/24

04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
CHALLENGE DU FAIR-PLAY

	1 ^{ER}	2 ^{ème}
Remise par Séniors D1 M. Djamel DJEDOU	O. CENTRE ARDECHE	O. SALAISE RHODIA
Remise par Séniors D2 M. Pascal BRUYAT	US. PONT LA ROCHE	C.OM. CHATEAUNOVOIS
Remise par Séniors D3 M. Djamel DJEDOU	A.ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	FC COLOMBIER ST BARTHELEMY
Remise par Séniors D4 M. Pascal BRUYAT	FC CHEYLAROI	FC ORGNAC L'AVEN
Remise par U20 M. Claude BRESSON	US 2 VALLONS	SC BOURGUESAN
Remise par U17 M. Philippe AUBERT	AS CORNAS	FOOT MONT PILAT AMS DONATIENNE US VALLEE DU JABRON



04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
MÉDAILLES DU DISTRICT

JF. VALLET – R. ARNAUD – JF. VILLAND – L. JULIEN – C. BRESSON



M. Vincent BRET

DDAF

Mme Isabelle LE ROUX

US ST JUST ST MARCEL

M. Aubry COLOMBET

PS ROMANS

M. Jean-Luc THERME

US ST JUST ST MARCEL

Mme Françoise GUIGON

ENT ST ALBAN GROSPIERRES

M. Adolphe CROZET

RC TOURNON TAIN

M. Dominique FOULHOUX

AS ST DONAT

M. Francis SAUZON

AVS ROIFFIEUX

M. Rodolphe BERMEJO

US PEYRINS

M. Véronique BLACHIER

ES BOULIEU LES ANNONAY

04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
ANNIVERSAIRES CLUBS : 50 ANS



FC SAINT DIDIER SOUS AUBENAS

Remise par M. Richard ZAVADA



A.ANIMATION J. ST ALBAN D'AY

Remise par M. Jean-François VILLAND



04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
COUPS DE SIFFLET D'HONNEUR



M. Sébastien DOGAN
FC CHABEUIL

Mme Noémie MONTAGNON
FC EYRIEUX EMBROYE

M. Azeddine SABOUR
US CHANAS SABLONS/SERRIERES

M. Nicolas MILHES
CS CHATEAUNEUF DE GALAURE

04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
ARBITRES CLASSÉS 1^{ER} DE LEUR CATÉGORIE



ARBITRE D1

M. Gaëtan ROUCHETTE
FOOT MONT PILAT

ARBITRE D2

M. Clément HAVARD
AS CHAVANAY

ARBITRE D3

M. Patrick PINTO
US PORTES HAUTES CEVENNES

ARBITRE D4

M. Jonathan BARBIER
RC SAVASSON

JEUNE ARBITRE DISTRICT

M. Guilherme CORDEIRO MONTEIRO
VALLIS AUREA FOOT

JEUNE ARBITRE DISTRICT

M. Mathis MICHEL
US BAS VIVARAIS

ARBITRE ASSISTANT

M. Michael DUBOIS
JOYEUSE S. ST PAUL



04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024

MÉDAILLES DE LA LIGUE – JF. VALLET – P. PARENT – D. ANSELME – D. DRESCOT



M. Hervé BOSSY
AS CHAVANAY

M. Jean-Louis CHOMAT
RC MALVINOIS MAUVES

M. Christophe MONTET
FC MUZOLAIS

M. Bernard BETTON
DDAF

M. Stéphan MONTALBANO
DDAF

M. Bernard DELORME
DDAF

M. Jean-François AUNAVE
DDAF

M. Patrick GIRON
DDAF

M. Djamel DJEDOU
DDAF

M. Rémi MATHON
FC LARNAGE SERVES

Mme Nathalye PELIN
DDAF

M. Pierre AGIER
AS VALLEE DU DOUX

M. Jean-Pierre SERAFINI
DDAF

M. Richard ZAVADA
DDAF

M. Olivier POZIN
FC MUZOLAIS

M. Laurent JULIEN
DDAF



04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024

RÉCOMPENSES ÉDUCATEURS



Mme Séverine DESMARTIN
AS LA SANNE

Remise par M. Yohann VALLET

M. Quentin ORARD
AS ST MARCEL LES VALENCE

Remise par M. Philippe PEALAT

M. David EXBRAYAT
AS SUD ARDECHE

Remise par M. Guy RENAUDIN





04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
CLUBS ACCÉDANT AU NIVEAU LIGUE



1^{ER}

2^{ème}

3^{ème}

Remise par **Séniors D1**
M. Djamel DJEDOU

US DAVEZIEUX VIDALON

**O. SALAISE
RHODIA**

**ESPÉRANCE
HOSTUNOISE**

Remise par **Séniors D1F**
Mme Nathalie PELIN

ATOM SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE

Remise par **U18F**
Mme Mathilde REBOULLET

FC 540

Remise par **U20 D1**
M. Philippe AUBERT

RHONE CRUSSOL FOOT 07

Remise par **U17 D1**
M. Claude BRESSON

RHONE CRUSSOL FOOT 07



Remise par **U15 D1**
Mme Martine MOMBARD

UMS MONTÉLIMAR



04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
REMISE DES RÉCOMPENSES DE LIGUE



RHONE CRUSSOL FOOT 07
CHAMPION U15 R2

Remise par M. Dominique DRESCOT

ENTENTE CREST AOUSTE
CHAMPION SENIORS R2

Remise par M. Didier ANSELME

OLYMPIQUE DE VALENCE
CHALLENGE DU FAIR PLAY U16 R1

Remise par M. Pascal PARENT





04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
DISPOSITIFS FFF

PODIUM
PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

ES BEAUMONTELEGER

FC VALLON PONT D'ARC

FC PORTES LES VALENCE

Remise par
M. Thomas FONTANILLS

PODIUM ACTIONS
PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

FC 540

FC HAUTERIVES US GRAND SERRE

ATOM SPORT FOOTBALL PIERRELATTE

AV.S ROIFFIEUX

Remise par
M. Laurent JULIEN

DISPOSITIF
PUISSANCE FOOT

FC VALLON PONT D'ARC

Remise par
M. Thomas FONTANILLS

PODIUM
TOUTES FOOT

CS CHATEAUNEUF DE GALAURE

FC CHABEUIL

US 2 VALLONS

Remise par
Mme Nathalie PELIN



04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024
MÉDAILLE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

M. Pascal BRUYAT

Remise par M. Pascal PARENT





04

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024

ISABELLE CAMPOS – 40 ANS AU SERVICE DU DISTRICT ET DES CLUBS



Mme Isabelle CAMPOS

40 années au service du District et des clubs

Remise par M. Jean-François VALLET



21H45 : CLOTURE DE LA REMISE DE RÉCOMPENSES DE LA SAISON 23/24

